Affiché le 08/07/2021

ID: 022-200067981-20210629-DELBU202106\_089-DE



## Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

# DELIBERATION BUREAU SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

### Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Guy; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; GOUAULT Jacky; LE GAOUYAT Samuel; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; LE BARS Yannick; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés: CLEC'H Vincent; LOZAC'H Claude; PARISCOAT Dominique; COAIL Christian



#### DELBU2021-06-089

#### CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES EN LIEN AVEC LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Par délibération du 13 avril, le bureau avait créée des postes en lien avec les ratios d'avancement de grade liés à l'ancienneté. Il est proposé ici de créer les postes en lien avec les ratios d'avancement de grade suite à la réussite de l'examen professionnel.

Les postes soumis à la création, dans le respect des crédits budgétaires alloués, sont :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet (35h)
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> cl à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> cl à temps non complet (30h/35h)
- 1 poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35h)
- 2 postes d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35h)

Dès lors que les avancements de grade seront prononcés, il conviendra de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet (35h)
- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet (35h))
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30h/35h)
- 1 poste de technicien à temps complet (35h)
- 2 postes d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet (35h)

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

 De valider les créations et suppressions de postes permanents à temps complet et non complet dans les conditions énoncées ci-dessus, au tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, Le Président,

Vincent LE MEAUX